TENNIS CLUB DE CREPY EN VALOIS
4 Bis, Rue Henri Laroche
60800 CREPY EN VALOIS

COMMISSION DES LITIGES
Monsieur le Président
Ligue de Picardie de Tennis
Chemin de la Fosse au Lait
80 000 AMIENS

Crépy en Valois, le 14 Novembre 2016

Objet : Convocation Commission des Litiges
Copie : Monsieur le Juge Arbitre du Tournoi Open 2016 du TC CREPY

Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance de votre convocation datée du 14 Novembre 2016 à la commission des litiges du Mercredi 16 Novembre. Au vu du très court délai imposé et de mes obligations professionnelles, je ne pourrai me rendre à cette commission mais je tiens à formuler la réponse suivante.

Vous ne pourrez tout d'abord ignorer en étudiant cette nouvelle « affaire » portée à votre connaissance par Monsieur Carré le contexte de la réclamation de ce dernier : depuis plusieurs années, Monsieur Carré s'acharne à critiquer le Comité de Direction du Club. Il voue à ses membres un dédain et une rancoeur sans commune mesure. Monsieur Carré a été à l'origine de la démission de multiples membres du Comité de Direction du Club, dont un Président récent. Il a également été à l'origine du refus de plusieurs juges arbitres du Club d'organiser à nouveau des tournois, interne ou Open, au Club.

Il se trouve que les membres du Comité de Tournoi sont membres du Comité de Direction du Club.

S'appuyant sur l'article 74 des règlements sportifs *(« Le Comité de Tournoi établit le règlement du tournoi, en conformité avec les règlements fédéraux »),* le Comité de Tournoi s'est fixé en Octobre 2016 les grandes lignes directrices ci-dessous :

1/ Le tournoi ne doit pas être un second tournoi interne (les crépynois et crépynoises ne seront donc pas majoritaires).
2/ Le tournoi se fixe pour objectif que le tableau féminin comporte un nombre de participantes dépassant le tiers des compétiteurs masculins.
3/ Pas de règlement préalable. Il s'effectuera lors de la première rencontre avec production d'un certificat médical autorisant la pratique du tennis en compétition.

Ces principes ont été communiqués par message électronique à l'ensemble des adhérents du Tennis Club de Crépy en Valois.

Dans un premier temps, l'inscription de M. Christophe CARRE a été validée par le Juge Arbitre le 15 Octobre 2016.

Puis, le Comité de Tournoi et le Juge Arbitre ont pris connaissance de multiples charges de la part de Monsieur Carré :

– Une communication à charge contre le Comité de Tournoi, sans l'en avertir au préalable, a été transmise par Monsieur Carré au Directeur de la Ligue.

– Une communication, mensongère, a été transmise par Monsieur Carré à de nombreux adhérents du Club, en utilisant une adresse mail (secretaireclub@gmail.com) qu'il a utilisé pendant très longtemps alors qu'il était secrétaire, adresse mail qu'il n'est plus censé utiliser.

– Dans ces différentes communications, le Comité de Tournoi est notamment accusé de « discrimination », terme qui a paru totalement inapproprié aux membres du Comité de Tournoi.

J'ajoute à cela que les demandes de participation ont été validées scrupuleusement par le Juge Arbitre, dans leur ordre d'arrivée sans donner aucune priorité aux joueurs extérieurs à Crépy. Le Juge Arbitre peut vous en donner la preuve. Au 14 Novembre, 39 personnes sont sur la liste d'attente du tournoi, dont seulement 2 adhérents du TC CREPY. On notera par ailleurs que ces deux adhérents ont accepté sans encombre leur inscription sur liste d'attente. Au 14 Novembre, le Tournoi compte 114 participants, 80 Hommes et 34 Femmes.

A la page 23 de la charte des Tournois 201, il est indiqué que « *le Comité de Tournoi peut certes refuser l'engagement d'un joueur qu'il ne souhaite pas voir dans son tournoi : mais il ne doit le faire que s'il a pour cela de bonnes raisons, arguments solides à l'appui... »* Le Comité de Tournoi considère que les attaques répétées, injustifiées et aux propos abusifs de Monsieur Carré sont de très bonnes raisons. S'appuyant sur l'article 74 des règlements sportifs (*« Le Comité de Tournoi arrête sans recours la liste des joueurs admis à participer »)* le Comité de Tournoi a décidé, à l'unanimité de ses membres, d'exclure Monsieur Carré de la liste des participants au Tournoi Open 2016. Cette décision a été signifiée par courrier électronique à Monsieur Carré le 25 Octobre 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Tennis Club de Crépy en Valois,
Le Président, Julien COCONI